

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

**LUNDI 25 JUIN 1917**

Aujourd'hui est la date officiellement fixée pour le transfert d'une partie du ministère de l'intérieur à Namur. Mais il n'y a personne à transférer. Tout le Monde a démissionné, à part un jeune rédacteur, M. De Ceuster, très flamingant.

Deux jeunes employés de l'Intérieur, MM. Henry et Iweins, démissionnaires, ont été expédiés à Dantzig. Pourquoi eux et d'autres, tandis que certains fonctionnaires du même ministère n'ont jusqu'ici pas été inquiétés ? On n'a même pas répondu à leurs lettres de démission. C'est le cas, notamment, pour M. Camille Jacquart, le directeur de la statistique ; ce n'est pas cependant qu'il ait biaisé dans l'exposé des motifs de sa démission ; voici la principale partie de la lettre qu'il a adressée au référendaire général :

« Les ministères qui fonctionneront à partir du 20 juin, sont des créations de l'autorité occupante. Abstraction faite même de la question de savoir si leur existence est compatible avec les principes constitutionnels qui régissent l'organisation administrative de la Belgique, il résulte des déclarations des flamingants activistes, des discours prononcés à la

commission centrale du Reichstag allemand, des journaux allemands, que je lis, que la division administrative des provinces belges a une portée politique et qu'elle est dirigée contre l'unité nationale de la Belgique.

A ces mesures de politique générale du pouvoir occupant, je ne veux pas opposer de résistance, ni active ni même passive. Je réclame seulement le droit, en ma qualité de fonctionnaire belge, ayant juré fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge, de ne pas devoir y participer.

Je me permets d'ajouter, Monsieur le Référendaire général, que je ne comprendrais pas que je puisse être frappé d'une mesure de rigueur pour avoir invoqué vis-à-vis de l'autorité allemande l'impératif catégorique de ma conscience professionnelle. Je ne puis ni ne veux alléguer pour abriter ma retraite ni l'âge, ni des infirmités prématurées, ni aucun autre prétexte.

Je n'ai pas eu l'occasion pendant l'occupation de vous connaître de près, Monsieur le Référendaire général. Mais au cours de nombreux et longs séjours en Allemagne j'ai pu approcher un certain nombre de fonctionnaires allemands et j'ai pu apprécier, en même temps que leur capacité, leur esprit de discipline, leur dévouement patriotique à leurs chefs et leur droiture. C'est ce qui me fait espérer que vous aussi vous apprécierez à leur exacte valeur et dans toute leur gravité les motifs qui déterminent ma résolution.

Je fais, à vous et à vos collègues, l'honneur de croire que, placés dans les conditions où se trouvent actuellement les fonctionnaires belges, vous agiriez comme nous. »

Les Allemands, qui prisent si haut « *l'impératif catégorique* » de leur Kant, apprécieront à sa valeur aussi le second paragraphe du texte ci-dessus : le trait en est bon.

Au ministère de la Justice, où la séparation doit s'effectuer le 1<sup>er</sup> juillet, il y aura également démission en masse (1). Un des principaux fonctionnaires, M. Dom, directeur général des établissements de bienfaisance, a sans doute fait comme son collègue, M. Luckx, parti clandestinement pour la Hollande.

Depuis huit jours, M. Dom n'a plus paru à son cabinet de la rue Ducale ; comme ses attributions l'obligent à de fréquents voyages d'inspection des établissements de Hoogstraeten et de Merxplas, proches de la frontière, on suppose que la tentation d'aller voir ce qui se passe de l'autre côté du fil aura, au dernier de ses voyages, été plus forte que son désir de revenir dans Bruxelles occupé.

Au département des Travaux publics, les choses menacent de n'aller guère mieux pour nos maîtres. Bien que cette administration ne soit encore touchée par aucun arrêté séparatiste, le personnel commence à s'y montrer nerveux.

M. Desmet, qui a pris en main la direction des Ponts et Chaussées depuis le départ de M. Manneback, ayant reçu l'autre jour une pièce administrative accompagnée d'une note marginale de M. Vernieuwe, le nouveau secrétaire général

flamingant, s'en est plaint officiellement ; il n'entend avoir aucun rapport avec ce traître, dont la compétence n'a, d'ailleurs, pas encore été étendue par l'autorité allemande aux services des Ponts et Chaussées. M. von Sandt, chef de l'administration civile allemande, a vu d'un mauvais oeil cette plainte. D'où incident dont M. Desmet a profité pour envoyer sa démission.

(1) Voir 2 juillet.